



Appel à créativité : règlement

Chapitre 1 : Objet du règlement

Ce règlement définit l'objectif, les conditions de participation, la procédure de sélection et les critères d'attribution de l'appel à créativité « Et demain, que sera la prison ? ».

Que connaissez-vous des prisons ? Cet univers que vous pouvez appréhender au travers des séries policières ou des thrillers. Connaissiez-vous des personnes incarcérées ? Connaissiez-vous des victimes ? Avez-vous déjà pensé à l'emprisonnement ou à ce qui pourrait être une punition appropriée pour un crime ou un délit ? Comment imaginez-vous l'emprisonnement et la privation de liberté. Selon vous, quels droits les détenu.e.s devraient-ils/elles avoir ? Quelle serait pour vous les alternatives à l'emprisonnement ? Ou voyez-vous un monde sans prison ? »

Les projets sont à entrer pour le 4 mars 2024, les résultats seront connus début avril 2024.

Chapitre 2 : Organisateur

Cet appel à la créativité est une initiative de la FAMD, soutenue par le Mens.nu et le Centre d'Action Laïque. Le projet s'inscrit dans le cadre des 60 ans de la fondation et est coordonné et financé par celle-ci.

La Fondation est responsable du suivi des dossiers de candidature pour ce projet.

Chapitre 3 : Information et diffusion

La première étape est l'introduction d'un dossier de candidature à soumettre exclusivement par voie électronique, via un formulaire disponible sur www.famd.be.

Chapitre 4 : Objectifs et contenu de l'appel à la créativité

Cet appel à projet vise à permettre aux élèves de 15 à 18 ans, de mener une réflexion sur le système carcéral et le sens de la peine de demain.

La Fondation souhaite donner la parole aux jeunes pour imaginer la prison de demain ou un système alternatif à l'incarcération. Le projet peut consister en : dessins, peintures, sculptures, une affiche, une dissertation de groupe, un projet de loi et ses dispositions d'application, une pétition de conception, des propositions d'initiatives citoyennes à caractères politique, économique, social ou culturel, une vidéo ou un clip, etc.

Une grande flexibilité sera accordée quant à la forme et au contenu des réalisations. Chaque classe participante (ou groupe de classes) devra traiter la thématique avec l'aide de ses enseignants en fonction de sa complexité et de son adéquation avec le ou les objectifs du programme scolaire en cours. Les élèves développeront un projet collectif destiné à partager leur réflexion collective sur la thématique.

Les disciplines concernées comprennent les cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), religion, morale, histoire, géographie ou français, sans exclure d'autres cours ou d'autres arrangements mis en œuvre par l'établissement d'enseignement pour un groupe d'âge particulier.

L'important est que le projet soit collectif, réalisé par les élèves eux-mêmes et qu'il corresponde aux objectifs de l'appel à la créativité.

Chapitre 5 : Public cible de l'appel à projets

Le projet doit avoir pour public cible les jeunes de 15 à 18 ans.

Chapitre 6 : Participation

La participation doit se faire de manière collective. Le prix sera décerné à un groupe de 20 personnes.

Chapitre 7: Critères d'évaluation

Critères de recevabilité :

Le candidat/ le groupe participant doivent remplir le formulaire de candidature pour le 15 décembre 2023 à 23h59.

Les jurys classeront les réalisations qui leur seront soumises selon les critères suivants :

- adéquation par rapport aux objectifs de la campagne (40 %);
- qualité de réalisation (qualité du texte, du dessin, de l'affiche, de la vidéo) (20%) ;
- créativité et originalité (20%).

Chapitre 8 : Comité d'évaluation

Le jury comprendra des personnalités indépendantes et bénévoles, non-impliquées dans la réalisation des projets.

Le jury sera composé de 6 personnes, il y aura des représentants du mouvement humaniste francophone et néerlandophone, des travailleurs et des volontaires de la fondation.

Les décisions des jurys seront prises à la majorité des membres et seront irrévocables. Les classements des différentes réalisations ne pourront être remis en cause.

Contact : direction@smbg-famd.be